



# RENOUVELLEMENT FORMATION COMMISSION SANTÉ, SECURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL DES MEMBRES DU CSE

Le programme ici présenté, est à titre indicatif. La gestion du temps dépendra du groupe et des différentes mises en situation. ce programme à un caractère adaptable et évolutif, prenant en compte les caractéristiques de la branche professionnelle dont relèvent les stagiaires ainsi que les fonctions qu'ils occupent. Ce programme et ses supports pédagogiques tiennent compte des évolutions en lien avec la loi Santé au Travail n° 2021-1018 du 2 août 2021 (Journal officiel du 3 août 2021) et de la loi Climat n° 2021-1104 du 22 août 2021 (Journal officiel du 24 août 2021).

## DOMAINES DE COMPÉTENCES 1 (14H00)

### La démarche globale de prévention des risques

- **Maintenir et actualiser les connaissances et les compétences en matière de santé et de sécurité au travail (retour d'expériences)**

- Les accidents du travail et des pathologies professionnelles.
- Les principes généraux de prévention et leurs fondements.
- L'architecture de la législation et de la réglementation en matière de santé et sécurité au travail.
- L'analyse des relations de travail.
- Le rôle et les responsabilités respectives des différents acteurs de la prévention.
  1. Internes (chef d'établissement, président du CSE, services sécurité, organisations syndicales)
  2. Externes (service de santé au travail, inspection du travail, OPPBTP, INRS...)
- Les caractéristiques des modes d'organisation du travail et leurs incidences.
- Les différents risques (physiques, chimiques, biologiques, psychosociaux,...)

1. **Mise en situation lors des études de cas sur le terrain (en intra-entreprise)**
2. **Lors d'exercices simulant des situations réelles sur le terrain (inter-entreprise).**

## DOMAINE DE COMPÉTENCES 2 (07H00)

### LES ACTIVITÉS DE PROMOTION DE LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

- **Maintenir et actualiser les connaissances et les compétences sur les pouvoirs et prérogatives des membres du CSE en CSSCT**

- Les droits et prérogatives législatives et réglementaires en matière de CSSCT du CSE : rôle, pouvoirs, droits,
- Le cadre d'intervention : le champ d'application, La composition et les modalités de constitution,
- Les missions CSSCT
- Le fonctionnement et moyens (heures de délégation, formation, inspections, enquêtes, droit d'alerte, recours à un expert...).
- La protection contre le licenciement délit d'entrave.
- Les dispositions conventionnelles.
- Les obligations de confidentialité et de secret professionnel.
- Le positionnement en tant que représentant de l'ensemble des salariés dans le domaine de la santé et de la sécurité
- La gestion des antagonismes entre intérêts individuels et intérêts collectifs.

1. **Mise en situation lors des études de cas sur le terrain (en intra-entreprise)**
2. **Lors d'exercices simulant des situations réelles sur le terrain (inter-entreprise).**

## CONTACT

FORMASAUVER SAS est un organisme de formation agréé par le préfet de région selon la procédure prévue à l'article R. 2315-8 qui prévoit que la liste des organismes de formation mentionnée à l'article L.2315-17 est arrêtée par le préfet de région après avis du comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles.



contact@forma-sauver.com



450 rue Baden Powell 34000 MONTPELLIER



fixe: 04 11 95 03 89 / Mobile: 06 14 47 47 63



inscriptions: [www.forma-sauver.com](http://www.forma-sauver.com)

ENTREPRISES  
300 SALARIÉS ET PLUS

ENTREPRISES DE  
+ 300 SALARIÉS



# RENOUVELLEMENT FORMATION COMMISSION SANTÉ, SECURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL DES MEMBRES DU CSE

Le programme ici présenté, est à titre indicatif. La gestion du temps dépendra du groupe et des différentes mises en situation. ce programme à un caractère adaptable et évolutif, prenant en compte les caractéristiques de la branche professionnelle dont relèvent les stagiaires ainsi que les fonctions qu'ils occupent. Ce programme et ses supports pédagogiques tiennent compte des évolutions en lien avec la loi Santé au Travail n° 2021-1018 du 2 août 2021 (Journal officiel du 3 août 2021) et de la loi Climat n° 2021-1104 du 22 août 2021 (Journal officiel du 24 août 2021).

## DOMAINE DE COMPÉTENCES 3 (7H00)

### EXERCICE DU DROIT A LA FORMATION ET A LA CONSULTATION DU CSE

- **Faire un retour d'expérience d'une situation particulière de travail à une compréhension plus globale dans l'entreprise**

- Les techniques de base d'expression, de communication et de conduite de projet
  - L'expression orale : informer, argumenter, expliquer, s'informer...
  - L'expression écrite : rédiger, analyser un texte, motiver un avis...
  - La dynamique de groupe : animer, coordonner, planifier, co-élaborer, négocier...
  - La communication et les relations du CSSCT
  - Le travail en équipe
  - L'organisation d'une réunion de son déroulement
  - La prise de décision et de suivi d'exécution
  - Les documents relatifs à la CSSCT auxquels le CSE doit avoir accès, et les délais de leur présentation
  - Les cas concernant la CSSCT dans lesquels le CSE est obligatoirement consulté
  - L'importance de l'avis donné par le CSE sur les questions touchant à l'organisation du travail, et la responsabilité qui en résulte.
1. **Mise en situation lors des études de cas sur le terrain (en intra-entreprise)**
  2. **Lors d'exercices simulant des situations réelles sur le terrain (inter-entreprise).**

## DOMAINE DE COMPÉTENCES 4 (07H00)

### LES ACTIVITES DE VEILLE & DE MOBILISATION DES RESSOURCES EXTERNES

- **Maintenir et actualiser les connaissances et les compétences en matière de préservation de la santé et sécurité des salariés**

- Les situations du danger grave et imminent
  - La méthode d'analyse des accidents par l'arbre des causes
  - Le recueil, la construction, l'analyse
  - Méthode d'évaluation des risques et mise à jour du document unique
  - L'évaluation des risques, visite et audit sécurité
  - Réalisation du document de synthèse
  - Préparation et animation des réunions CSSCT
  - Méthodes et outils de communication pour l'amélioration de la sécurité
1. **Mise en situation lors des études de cas sur le terrain (en intra-entreprise)**
  2. **Lors d'exercices simulant des situations réelles sur le terrain (inter-entreprise).**

## CONTACT

FORMASAUVER SAS est un organisme de formation agréé par le préfet de région selon la procédure prévue à l'article R. 2315-8 qui prévoit que la liste des organismes de formation mentionnée à l'article L.2315-17 est arrêtée par le préfet de région après avis du comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles.

 [contact@forma-sauver.com](mailto:contact@forma-sauver.com)
 450 rue Baden Powell 34000 MONTPELLIER

 fixe: 04 11 95 03 89 / Mobile: 06 14 47 47 63
  inscriptions: [www.forma-sauver.com](http://www.forma-sauver.com)



**ENTREPRISES DE  
+ 300 SALARIÉS**